

REGLEMENT INTERIEUR

CSJ 77



1. COTISATION.

Le montant demandé lors de l'inscription comprend :

★ La cotisation des cours, celle-ci est fixée en début d'année et reste inchangée pendant la durée de la saison, elle peut être révisable annuellement. Un tarif dégressif est appliqué à partir du deuxième adhérent inscrit d'une même famille.

★ Le montant de la licence au tarif en vigueur est établi par la Fédération Française de Judo est perçu par le club, puis reversé en totalité à la FFJDA.

Un imprimé de demande officielle de licence doit être rempli et signé par le responsable légal de l'enfant, ou par l'adhérent majeur.

2. PAIEMENT DES COURS

2.1 Paiement Intégral

Lors de l'inscription, il est demandé **2 chèques** en mentionnant au dos:

- ★ Licence.
- ★ Cours (Date de dépôt début octobre de la saison sportive en cours).

2.2 Paiement Echelonné

Dans ce cas, il est demandé à l'inscription de donner 4 chèques en mentionnant au dos:

- ★ Licence
- ★ Octobre
- ★ Janvier
- ★ Avril

IL VOUS EST POSSIBLE DE REGROUPER LES PAIEMENT DE PLUSIEURS ADHÉRENTS D'UNE MÊME FAMILLE LORS DE L'INSCRIPTION

Nota :

Le chèque noté licence sera encaissé sous 15 jours après la date d'inscription.

Le chèque noté Octobre (cotisation du premier trimestre) sera encaissé début OCTOBRE

Le chèque noté Janvier (cotisation du 2ème trimestre) sera encaissé début JANVIER

Le chèque noté Avril (cotisation du 3ème trimestre) sera encaissé début AVRIL

REMARQUE

Tous les chèques doivent être libellés au nom du club «CSJ 77».

3. PÉRIODE D'ESSAI.

Afin de découvrir le Judo, tous les nouveaux adhérents bénéficient d'une période d'essai (voir descriptif ci-dessous). Ces périodes d'essai se réalisent uniquement pendant les 2 semaines après la reprise de la saison sportive.

1 - Cours Judo débutants (mercredi et samedi)

→ 2 séances d'essai réparties sur 2 semaines.

2 - Cours Baby Judo

→ 2 séances d'essai réparties sur 2 semaines.

3 - Cours Perfectionnement Compétition et remise en forme

→ 2 séances d'essai réparties sur 1 semaine.

Ainsi l'élève peut se désister sans frais pendant cette période d'essai, passé ce délai, le club enregistre la cotisation.

4. INSCRIPTIONS

A - Pour tout nouvel adhérent, un certificat médical récent devra être fourni au club avec la mention suivante:

«Apte à la pratique du Judo et de la compétition»

B - Les anciens adhérents en possession du passeport sportif Judo, devront également s'affranchir du certificat médical portant la même mention:

«Apte à la pratique du Judo et de la compétition».

Si le certificat ou passeport ne sont pas remplis correctement, le judoka ne sera pas en règle et ne sera pas admis lors des différentes compétitions de la saison sportive Amicales ou Fédérales.

EN AUCUN CAS, LES DIRIGEANTS DU CLUB NE POURRONT OUTRE PASSER CE RÈGLEMENT ÉDICTÉ PAR LA FFJDA.

5. REMBOURSEMENT DES COURS.

NOUS RAPPELONS QUE TOUTE SAISON ENTAMÉE EST DUE EN TOTALITÉ ET AUCUN REMBOURSEMENT DES COURS NE SERA EFFECTUÉ SAUF CAS PARTICULIERS.

1 - Arrêt de l'activité Judo suite à un déménagement en cours de saison.

2 - Arrêt de l'activité Judo suite à une **blessure*** survenue pendant les cours ou compétitions interdisant la pratique du Judo.

3 – Arrêt de l'activité suite à une **intervention chirurgicale*** interdisant la pratique du Judo.

*Toutefois en raison du délai d'interruption, un aménagement du règlement des cotisations pourra être octroyé après avis des membres du bureau.

6. RESPONSABILITÉ DU CLUB.

Les professeurs ne sont responsables que des élèves présents dans l'enceinte du Dojo (lieu de la pratique du Judo) **uniquement pendant les heures de cours.**

Les parents qui déposent leurs enfants devront:

- ★ S'assurer de la présence du professeur dans les locaux avant de laisser leurs enfants seuls à la porte du Dojo.
- ★ Se renseigner de la durée du cours (révisables en fonction du nombre d'élèves présents en raison d'évènements spéciaux => jours fériés par exemple).
- ★ Etre présents à la fin de chaque cours pour récupérer leurs enfants.
- ★ Informer les professeurs avant le début du cours d'un éventuel retard afin que l'enfant ne se retrouve seul à l'extérieur du club après le cours.
- ★ Informer les professeurs si l'enfant doit quitter le cours avant la fin de ce dernier.
- ★ Informer à l'avance si l'enfant ne sera pas présent au cours suivant (raison familiale ou autre)

EN CAS DE PROBLÈME SURVENU LORS DU TRAJET PARKING/DOJO OU DOJO/PARKING, LE CLUB DE JUDO NE POURRA ÊTRE TENU COMME RESPONSABLE.

INFORMATION IMPORTANTE

Les parents sont responsables de leurs enfants à l'extérieur du club jusqu'à l'arrivée des professeurs.

7. RÈGLE DE CONDUITE ET DE FONCTIONNEMENT.

- ★ Pour le bon déroulement des cours, les Judokas doivent arrivés 10 minutes avant le début des cours afin de se mettre en tenue.
- ★ Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite, par des propos incorrects ou injurieux pourra être exclue, de façon temporaire ou définitive du club, sans aucun remboursement de la cotisation annuelle.
- ★ Pour le bon déroulement des cours, il n'est pas souhaitable que les parents soient présents, l'attention de l'enfant peut être détournée (la peur de mal faire vis-à-vis du parent).

UNE BONNE TENUE AINSI QUE LE RESPECT DES AUTRES JUDOKAS SONT DES RÈGLES PRIMORDIALES AU SEIN DE NOTRE CLUB.

8. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ.

8.1 Hygiène.

- ★ Les Judokas ne doivent pas arrivés au club en kimono, des vestiaires sont à disposition pour se changer.
- ★ Tous les Judokas doivent avoir les mains et les pieds propres ainsi que les ongles coupés.
- ★ Les Judokas doivent avoir un Judogi propre et une paire de chaussons ou zooris pour se rendre du vestiaire au tatami.
- ★ Seules les filles ou femmes sont autorisées à porter à T-Shirt blanc sous le kimono.
- ★ Les cheveux longs doivent être attachés par un chouchou, les barrettes sont **INTERDITES.**

8.2 Sécurité.

Sont **INTERDITS** également sur le tatami:

- ★ Tous les bijoux, montres, bagues, alliances, colliers, gourmettes, bracelets, piercing, boucles d'oreilles. Le club n'est pas responsable des vols commis dans les vestiaires, aussi il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeurs pendant les cours.
- ★ Protections contre les coups avec des armatures métalliques (protèges tibia par exemple).
- ★ Les bonbons, chewing-gum ou autre denrée.

TOUS LES PRATIQUANTS SONT TENUS DE VEILLER À LA PROPRETÉ GÉNÉRALE DU DOJO, VESTIAIRES, SALLES ET SANITAIRES.

9. PASSAGE DE GRADES ET COMPÉTITIONS.

En ce qui concerne les enfants des cours du :

- ★ mercredi soir
- ★ jeudi soir
- ★ samedi matin

Les dates de passages de grades sont définies en début de saison. Les parents seront informés de façon à ce qu'ils puissent assister à cet évènement.

Assiduité et persévérance sont nécessaires pour l'obtention du grade supérieur ainsi que la participation aux compétitions.

Le club se réserve le droit de refuser sa participation financière aux sorties organisées par le club ou aux compétitions, quel qu'en soit le niveau, aux judokas n'assistant pas de façon régulière aux cours.

LES COURS DE JUDO (BABY 1 ET 2, DÉBUTANTS 1 ET 2, MV1) NE SERONT PAS DISPENSÉS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES. SEULS LES COURS COMPÉTITION ET MV2 SONT MAINTENUS UNIQUEMENT LORS LA DEUXIÈME SEMAINE DE CONGÉS SCOLAIRES.